

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2016/38

| Nombre de membres | | |
|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 32 | 32 | 32 |

L'An deux mille seize et le mardi 26 avril à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 19 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ, et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, BARRAQUE, TOUTU et MOULAT.

Présent suppléant : M. CAILLEAUX.

M. CASAUBON donne procuration à M. MARTIN
M. BOUTONNET donne procuration à M. GOMEZ
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

Secrétaire de séance : M. MASONNAVE

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT

Considérant les propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2016 pour les catégories A et C transmises par le Centre des Gestion des Pyrénées-Atlantiques,
Considérant l'accroissement des tâches au niveau communication en particulier sur les services Culture, Tourisme etc...,

Considérant que le contrat emploi d'avenir de l'agent qui assure l'entretien des sentiers de randonnées arrive à échéance le 14 juillet 2016,

Pour ce faire, il convient au conseil communautaire de créer les postes nécessaires aux nominations.

Il est proposé les modifications suivantes dans le tableau des effectifs :

- à compter du 1^{er} février 2016 :
 - Création de 1 poste : - Attaché Principal
 - Suppression de 1 poste : - Attaché
 - Création de 1 poste : - Adjoint technique de 1^{ère} classe
 - Suppression de 1 poste: - Adjoint technique de 2^{ème} classe
- à compter du 1^{er} juin 2016 :
 - Création de 1 poste : - Adjoint administratif de 2^{ème} classe
- à compter du 15 juillet 2016
 - Création de 1 poste: - Adjoint technique de 2^{ème} classe

Le rapport entendu

Le conseil Communautaire, à l'unanimité.

CHARGE M. le Président d'effectuer les démarches nécessaires à ces nominations,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour le Président,
Jean-Paul CASAUBON
Et par délégation
Le 1^{er} Vice-président
Fernand MARTIN

